

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 3 NOVEMBRE, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 33).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 17 h 05, pendant l'appel nominal), Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT (arrivée à 17 h 13, au rapport n° 23/6-001), Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY (arrivée à 17 h 22, au rapport n° 23/6-002), Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 09, avant l'examen des rapports), Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 17 h 08, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par Geneviève BOMMALAIS
Philippe NAILLET	à compter de son départ, à 18 h 43, au rapport n° 23/6-010	par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Gérard FRANÇOISE
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Henriette BABET
Vincent BÈGUE	à l'arrivée de sa mandataire, à 17 h 08, après l'appel nominal	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du (de la) secrétaire de séance pris(e) dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
- Christelle HASSEN - Jean-Max BOYER - Jean-François HOAREAU - Gérard FRANÇOISE	délégués / Ville	NORDÉV	23/6-003
- Brigitte ADAME - David BELDA - Jacques LOWINSKY	délégués / CINOR (PDG de la SÉM)		
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	délégués / Ville (titulaire) (suppléante)	ADIL	23/6-004
- Sonia BARDINOT	déleguée / Ville	CAUE	23/6-005 et 23/6-006
(*) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	23/6-011
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/6-024
NORDÉV CINOR PDG de la SÉM ADIL CAUE ARCV OMS de Saint-Denis SIDR	Société d'Économie mixte du Développement du Nord de la Réunion Communauté intercommunale du Nord de la Réunion président directeur général de la Société d'Économie mixte Agence départementale pour l'Information sur le Logement Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Association réunionnaise des Centres de Vacances Office municipal des Sports de Saint-Denis Société immobilière du Département de la Réunion		
(*)	élue absente / représentée	(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)	

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 17 h 05	pendant l'appel nominal
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 17 h 08	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 09	avant l'examen des rapports
Sonia BARDINOT	arrivée à 17 h 13	au rapport n° 23/6-001
Raihanah VALY	arrivée à 17 h 22	au rapport n° 23/6-002
Christelle HASSEN Jean-Max BOYER Jean-François HOAREAU Gérard FRANÇOISE Brigitte ADAME David BELDA Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sortis à 17 h 30 revenus à 17 h 37	avant l'examen du rapport n° 23/6-003 après le vote correspondant

Éric DELORME Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortis à 17 h 37 revenus à 17 h 38	avant l'examen du rapport n° 23/6-004 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE)	sortie à 17 h 38 revenue à 17 h 40	avant l'examen du rapport n° 23/6-005 après le vote du rapport n° 23/6-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 40 revenue à 18 h 36	au rapport n° 23/6-007 au rapport n° 26/6-009
Philippe NAILLET	parti à 18 h 43	au rapport n° 23/6-010 en laissant procuration à Jean-François HOAREAU
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortie à 18 h 43 revenue à 18 h 52	avant examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)	sorti à 18 h 43 revenu à 18 h 48	avant l'examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 41 revenu à 18 h 52	au rapport n° 23/6-010 au rapport n° 23/6-013
Éric DELORME	sorti à 18 h 52 revenu à 18 h 59	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-015
Monique ORPHÉ	sortie à 18 h 52 revenue à 19 h 13	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-019
Christelle HASSEN	sortie à 18 h 57 revenue à 19 h 02	au rapport n° 23/6-014 au rapport n° 23/6-016
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 19 h 04 revenue à 19 h 07	au rapport n° 23/6-016 au rapport n° 23/6-017
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 13 revenu à 19 h 26	au rapport n° 23/6-019 au rapport n° 23/6-027
David BELDA Joëlle RAHARINOSY	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 15	au rapport n° 23/6-020 au rapport n° 23/6-021
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 20 revenu à 19 h 21	avant l'examen du rapport n° 23/6-024 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 21 revenue à 19 h 24	au rapport n° 23/6-024 au rapport n° 23/6-027

OBJET Rapport sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable pour 2023

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport annuel de leur situation en matière de développement durable. Ce document a vocation à :

- favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable,
- encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques,
- faciliter l'appropriation locale et concrète des enjeux du développement durable.

Ce rapport met en lumière les actions responsables les plus significatives réalisées par la Ville au travers du prisme des cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et en faveur de la protection de l'atmosphère
- préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources
- renforcer la cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- favoriser les dynamiques de développement suivant des modes de production et consommation responsables

Chacun de ces axes est illustré au travers des six thématiques suivantes définies par la Ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales :

- mobilité,
- biodiversité, espaces verts et nature,
- maîtrise de l'énergie, réduction des gaz à effet de serre,
- lutte contre les discriminations et réduction des inégalités,
- participation citoyenne,
- épanouissement et bien-être.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Rapport sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable pour 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/6-002 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre MARCHAU - 3ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte du rapport 2023 sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable.



RAPPORT

Développement durable

2023

SOMMAIRE

EDITO

LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 ODD

1. **Saint-Denis engagée dans la promotion des mobilités actives et durables**
2. **Saint-Denis, ville verte et nature**
3. **Saint-Denis face aux défis de la transition énergétique**
4. **Saint-Denis, ville fraternelle engagée dans la réduction des inégalités et la lutte contre les discriminations**
5. **Saint-Denis, ville citoyenne encourageant la participation de chacun**
6. **Saint-Denis, ville ambitieuse visant l'épanouissement et le bien-être de tous**



L'année 2023 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis le début du XXe siècle. Elle a également été marquée par une tension sans précédent sur nos ressources, en particulier énergétiques, et par une sécheresse inégalée. Des records qui sont autant de symptômes directs du changement climatique.

Du global au local, il n'y a qu'un pas. Dans un monde en pleine mutation, les collectivités locales, au premier rang desquelles les communes, ont un rôle majeur à jouer. À Saint-Denis, notre volonté est bien d'être le moteur de cette indispensable transition écologique. Parce qu'au contact des citoyennes et citoyens, notamment de celles et ceux qui sont les plus fragiles, nous savons combien il est urgent d'agir. Et nous agissons ! Ce rapport Développement Durable 2023 en est l'illustration, non exhaustive cependant.

Notre démarche est transversale : le développement durable irrigue tous les projets, chaque service public, il est porté par chaque adjoint·e, chaque élu·e. L'ensemble de la collectivité est désormais mobilisé. Mais rien ne pourrait se faire sans les citoyen·nes, sans les acteurs associatifs, sans le monde économique. C'est le sens des coopérations, des partenariats, des soutiens que nous avons et que nous déployons avec toutes les parties prenantes de notre ville.

Rénovation énergétique des écoles et des crèches, végétalisation de la ville, plan de sobriété énergétique, soutien aux plus vulnérables, budgets participatifs, politique en faveur des personnes en situation de handicap, actions de proximité dans les quartiers... sont autant de contributions à la réalisation des objectifs de développement durable définis par l'ONU.

C'est bien le fil rouge de notre équipe municipale qui est déroulé dans ce rapport : mener la transformation écologique de Saint-Denis avec un souci constant de justice sociale, en s'inscrivant dans une démarche de soutenabilité de nos actions.

Ericka BAREIGTS,
Maire de Saint-Denis

LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport développement durable est un rendez-vous annuel répondant aux obligations posées par l'article 255 de la loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) qui soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à l'obligation de présenter, préalablement au débat sur le budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport permet de présenter les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable et d'illustrer la contribution de la Ville de Saint-Denis aux défis nationaux, européens et internationaux dans ce domaine.

Il met ainsi en lumière les actions responsables les plus significatives réalisées par les services de la Ville au travers du prisme des cinq finalités du développement durable :

- **Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère**
- **Préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources**
- **Renforcer la cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations**
- **Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains**
- **Favoriser les dynamiques de développement suivant des modes de production et consommation responsables**

L'objectif n'est pas l'exhaustivité, mais la mise en cohérence des politiques publiques en matière de développement durable pour éclairer les décisions du débat d'orientations budgétaires.

Les actions présentées se liront au regard des 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) définis dans l'Agenda 2030 des Nations Unies adopté en septembre 2015 :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



17

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- **ODD 1 - Pas de pauvreté** : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- **ODD 2 – Faim zéro** : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- **ODD 3 – Santé et bien-être** : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- **ODD 4 – Éducation de qualité** : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **ODD 5 – Égalité entre les sexes** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- **ODD 6 – Eau propre et assainissement** : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- **ODD 7 – Énergie propre à un coût abordable** : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- **ODD 8 – Travail décent et croissance économique** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **ODD 9 – Industries, innovations, infrastructures** : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **ODD 10 - Inégalités réduites** : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **ODD 11 – Villes et communautés durables** : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- **ODD 12 – Consommation et production responsables** : établir des modes de consommation et de production durables
- **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques** : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- **ODD 14 – Vie aquatique** : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- **ODD 15 – Vie terrestre** : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces** : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
- **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs** : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



Saint-Denis, engagée dans la promotion des mobilités actives

Les ODD prioritairement concernés :



Être une ville durable, c'est proposer aux dionysiens des moyens de transports alternatifs, alors même que 60% de leurs déplacements se font en voiture, souvent pour des distances inférieures à 3 km. En développant des mobilités plus douces et plus vertes, et donc en limitant la pollution sonore engendrée par les 80 000 véhicules qui la traversent quotidiennement, Saint-Denis veut améliorer le cadre de vie de chacun à travers plusieurs axes.

Pour répondre aux engagements d'une ville dynamique en matière de promotion et développement des mobilités durables, Saint-Denis engage des actions pour réguler la présence des voitures en ville.

La pratique du vélo et des mobilités actives encouragée

La ville de Saint-Denis s'attache à améliorer les conditions de circulation pour les vélos, mobilité d'avenir qui allie activité physique et préservation du climat. L'objectif est de laisser la possibilité aux usagers de traverser le territoire de Saint-Denis sans discontinuité et en sécurité, et ce notamment en passant des 30km de pistes actuelles à 60km.

► Le développement des itinéraires de pistes cyclables

- # La rue Mazagran a été requalifiée. De deux voies, elle est passée à une afin de permettre la mise en place d'une piste cyclable (400m). 800 000 € ont été consacrés à ces travaux.
- # Une piste cyclable a également été créée dans la rue des Manguiers (175m) et la rue Bois de Nèfles (400m).
- # Bandes cyclables en cours de réalisation : rue Marcel Pagnol (CINOR).
- # Grâce au Budget Participatif, une piste éducative et pédagogique a également vu le jour en plein cœur du quartier du Chaudron. Le but : donner l'opportunité aux marmailles du quartier et d'ailleurs, d'avoir un espace vallonné et arboré où ils pourraient apprendre à faire du vélo, de manière totalement sécurisée.



► Le développement des aménagements vélos

- # En complément du développement du réseau cyclable, de nouvelles implantations d'arceaux à vélo ont régulièrement lieu : 252 arceaux existent à ce jour dont 157 ont été posés en 2022 ou 2023 : 10 sur Dionyparks, 8 au collège du Chaudron, 10 sur le PEM Chaudron
- # 160 arceaux et 5 stations de réparation sont en cours de réalisation fin 2023.

► Des actions de sensibilisation pour inciter à la pratique du vélo

- # Les jeunes cyclistes se sentent à l'aise en ville avec le plan **“Savoir Rouler A Vélo”** que la Ville de Saint-Denis souhaite continuer à déployer largement en formant toujours plus d'élèves, futurs cyclistes usagers des aménagements cyclables.



- # Afin d'encourager les dionysiens à la pratique des mobilités durables, la direction des sports organisent régulièrement toute l'année des sorties vélos en famille, l'occasion pour les participants de découvrir les pistes cyclables de la ville et de faire du sport.
- # Chaque premier Dimanche du mois, des animations et activités sont proposées aux dionysiens sur le front de mer de Saint-Denis, le Barachois. Un de ces événements intitulés "Dimanche O'Barachois" a été consacré, le 26 septembre 2023, aux mobilités durables. Les participants ont ainsi pu découvrir les plaisir et bienfait des déplacements à vélo.

Des transports en commun en développement

Afin d'encourager chacun à effectuer ses déplacements quotidiens de manière plus propre et durable, la Ville de Saint-Denis s'attache à développer son offre de transports en commun, aussi bien quantitativement que qualitativement. Parallèlement, permettre à chacun, y compris aux plus jeunes, de se déplacer de manière plus propre à moindre coût est une priorité.

- # **La gratuité des bus** : La gratuité des transports fait partie de la politique mobilité de la Ville de Saint-Denis. Elle permet de favoriser des modes de déplacement alternatifs, respectueux de l'environnement et capables de dynamiser l'utilisation des transports en commun tout en développant l'autonomie des usagers. Au même titre que le plan vélo, qui encourage une mobilité active et responsable, la gratuité des transports en commun œuvre en faveur de notre environnement : lutter contre le changement climatique en limitant les émissions individuelles de gaz à effet de serre.
Depuis 2015, la Ville de Saint-Denis a mis en place le dispositif innovant et solidaire « Bus Gratuit ».
Ce dispositif déjà en place en faveur des jeunes de moins de 23 ans s'est **étendu en mars 2023** aux jeunes jusqu'à 24 ans qui peuvent désormais se déplacer gratuitement sur le territoire via le réseau de transport en commun CITALIS.
- # **Le téléphérique** Papang mis en service en 2022 par la CINOR a accueilli en septembre 2023 son deux millionième passager. La Ville a désormais le projet via l'intercommunalité d'installer un deuxième téléphérique pour desservir les quartiers de la Montagne.
- # La Ville participe activement aux côtés des communes membres de la CINOR à la réflexion sur le projet de **TCSP** Bus Aéroport Ouest – Bus Aéroport Bocage (BAOBAB). Le projet BOABAB se développera à terme entre l'entrée ouest de la Ville de Saint Denis, jusqu'au Quartier Français à Sainte-Suzanne, **soit une distance de 27 kilomètres**.

Des actions pour pacifier la circulation routière

Tenant compte de l'omniprésence des voitures dans les rues dionysiennes, et pour préserver la tranquillité sonore, la sécurité des piétons et cyclistes, mais aussi réduire la consommation de carburant des automobilistes et donc la pollution, la ville de Saint-Denis s'attache à ralentir la vitesse de circulation dans les quartiers.

Limitation à 30km/h : La Ville continue d'étendre les zones où la circulation est limitée à 30km/h, l'objectif étant d'atteindre 40 km de voirie concernée.

Les zones 30 en ville offrent une multitude de bénéfices essentiels pour la qualité de vie urbaine. En limitant la vitesse des véhicules à 30 kilomètres par heure, elles contribuent à accroître la sécurité routière en réduisant les risques d'accidents graves. De plus, ces zones favorisent un environnement plus convivial pour les piétons et les cyclistes, encourageant ainsi des modes de déplacement plus durables. Les niveaux de pollution de l'air et sonore sont également considérablement réduits, ce qui améliore la tranquillité et la santé mentale des résidents.



Saint-Denis, verte et nature

Les ODD prioritairement concernés :



Préservation de la faune et de la flore, rafraîchissement par le sol et l'ombrage, captation du carbone, filtrage de l'air, absorption des eaux de ruissellement, diminution du bruit, espaces verts ouverts à tous, cadre de vie esthétique et agréable...les bénéfices de la nature en ville sont nombreux. C'est pourquoi Saint-Denis mène une politique engagée dans le verdissage de ses quartiers et la protection de sa biodiversité.

De plus, une ville durable, c'est aussi une ville propre qui gère ses déchets de façon éco-responsable. La municipalité comme les habitants ont un rôle à jouer. Consciente de l'enjeu, la ville de Saint-Denis a mis en place un plan propreté et encourage les initiatives citoyennes.

Une politique ambitieuse en faveur du développement de la nature en ville

► Une dynamique forte de créations d'espaces verts

- # **Projet « Un arbre, une naissance »** Pour chaque venue au monde, une espèce endémique ou exotique non envahissante est plantée. L'objectif est de créer des îlots végétalisés qui rassembleront un total de 12 000 arbres ou arbustes. La grande variété d'espèces plantées permet d'embellir nos espaces verts tout en captant une partie du CO2 émis par la ville, en favorisant le développement de la biodiversité et en créant des espaces ombragés propices à la détente. Pour 2023, c'est sur le site de la médiathèque François Mitterrand qu'ont pris place les plantations réalisées dans le cadre du projet « Un arbre, Une naissance ».



- # **Développement des forêts urbaines** : Les travaux pour la future forêt urbaine du Barachois ont débuté. Créer un espace clos et naturel dans un milieu urbain afin de faire renaître une biodiversité, là est toute l'ambition du projet : une surface, totalement consacrée à la diversité de la faune et la flore locale, ouverte sur la mer. A terme, cet espace naturel s'étendra sur plus de 5 000m².
- # **Végétalisation** de l'ex-cité Ah Soune (*opération menée en décembre 2022 non mentionnée dans le RDD 2022*). Les bâtiments de la Cité Ah-Soune ont été démolis. Cette démarche s'intègre dans la volonté de Saint-Denis de redynamiser son front de mer et d'embellir de l'entrée de la ville. Les services municipaux ont procédé la mise en terre de plus de 240 plantes adaptées à l'embrun marin. Au total, 700m² ont être plantés. Ces plantations permettent de créer un pare-vent naturel pour réduire les nuisances sonores, entre vents marins et bruits de voitures, pour les habitants à proximité.



► **L'accompagnement des porteurs de projets de jardins partagés et la dynamique des jardins collectifs**

Il existe à Saint-Denis 3 types de jardins collectifs :

- les jardins familiaux qui permettent à des familles de cultiver des parcelles louées par la municipalité
- les jardins d'insertion, qui sont des parcelles mises à disposition d'associations pour des missions solidaires afin de former des personnes éloignées de l'emploi
- les jardins partagés, qui peuvent être gérés par des associations ou des collectifs.

La Ville de Saint-Denis continue à soutenir les différents acteurs œuvrant au quotidien pour ces espaces de convivialité et de bien-être. Ce soutien passe par un recensement des associations et particuliers engagés dans ces projets, mais surtout par la mise à disposition des espaces du domaine public en friche.

Une ville propre et des espaces verts durablement gérés



Opération Netoy Nout Vil : Saint-Denis, aux côtés de la Cinor et de ses partenaires associatifs continue à mener les opérations Netoy Nout Vil, dont le but est d'améliorer la propreté des rues et de prévenir la propagation de la dengue tout en sensibilisant la population aux enjeux du recyclage des déchets. C'est dans 18 quartiers de la Ville que la première opération 2023 de Netoy Nout Vil s'est déroulée. Un peu plus de 233 agents et 35 engins ont été mobilisés pour cette action. Au total : plus de 180 tonnes d'encombrants et de déchets ménagers ont été collectées. Pour la première fois, la collecte concernait aussi les épaves et véhicules hors d'usage. 229 de ces derniers ont été retirés du territoire.



Une biodiversité animale et végétale protégée

- # **Jours de la Nuit** : La ville a renouvelé en 2023 sa participation à l'opération « Jours de la Nuit » pilotée par le Parc National de La Réunion. A cette occasion, de nouveau plus de 1800 luminaires ont été éteints sur la période du 7 avril au 3 mai, dans plusieurs monuments et bâtiments publics, mais aussi sur un grand nombre d'axes routiers. C'est avant tout un objectif de sensibilisation aux effets de la pollution lumineuse qui est poursuivi. La pollution lumineuse affecte deux oiseaux endémiques de La Réunion, le pétrel de Barau et le pétrel Noir de Bourbon. Afin de sensibiliser les Réunionnais à la protection de ces oiseaux endémiques dès le plus jeune âge, la Ville de Saint-Denis accompagne la SEOR dans son opération de lâcher de pétrels qui a eu lieu avec des élèves dionysiens



- # **La Lutte contre les îlots de chaleur urbains**

Un guide des bonnes pratiques "Lutte contre les îlots de chaleur urbains tropicaux" a été réalisé et diffusé dans le cadre du programme de rénovation urbain Nord Est Littoral (PRUNEL). Des sessions de formation-sensibilisation ont également été proposées aux services de la ville ainsi qu'aux intervenants locaux.



Des ateliers de sensibilisation

Avril 2023 : Saint-Denis a mis en place des ateliers de sensibilisation afin d'impliquer la jeune génération à la préservation de notre biodiversité. Les marmailles du Butor ont ainsi appris que mettre des arbres ou des points d'eau permet de réduire la chaleur au sein de nos quartiers.



- # **Deux nouvelles ruches** ont été installées à la Pépinière municipale du Bas de La Rivière. Les abeilles sont indispensables au maintien de notre éco-système et de notre agriculture. Elles ont une mission essentielle : la pollinisation qui permet aux plantes de se reproduire. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'ignorer les conséquences néfastes de l'agriculture intensive sur les pollinisateurs. En France, plus de 30 % des colonies disparaissent chaque année. L'urbanisation massive a accéléré la destruction de l'habitat naturel des abeilles. A cela s'ajoute le dérèglement climatique, l'utilisation de produits phytosanitaires et autres pesticides, dont les néonicotinoïdes, qui ont également largement contribué à la disparition des abeilles. Dans ce contexte, la ville de Saint-Denis a été très sensible au projet porté par Utopio, une entreprise engagée et soucieuse de l'impact des Hommes sur la nature. Utopio a mis en place une technologie qui permet la surveillance générale de l'état de l'environnement en faisant appel à la bio-surveillance par les abeilles. Les abeilles réalisent chaque jour des millions de micro-prélèvements, en récupérant des particules d'air, de sol et de l'eau. Cette nouvelle technologie permet d'analyser la pollution environnementale, les risques sanitaires, la santé des abeilles et la biodiversité. Quatre prélèvements seront effectués au cours de l'année pour étudier et analyser le miel produit par les abeilles dionysiennes





Saint-Denis face aux défis de la transition énergétique

Les ODD prioritairement concernés :



La maîtrise des énergies est un des leviers majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, en tentant de réduire sa consommation énergétique et en s'orientant vers la production d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables, la Ville s'engage à lutter contre le réchauffement climatique, préserver les ressources naturelles et réduire ses rejets de Co2.

La lutte contre le gaspillage énergétique, une priorité

A l'heure où la production électrique réunionnaise est encore issue à près de 70% d'énergies fossiles, Saint-Denis, Ville écologique, poursuit et accélère son programme de rénovation de l'éclairage public. Objectif : réduire de moitié la consommation électrique liée à l'éclairage public de la commune.

La modernisation progressive du réseau d'éclairage public

Composé de 18 000 points lumineux, le réseau d'éclairage public de la Ville fait l'objet d'opérations visant à la rénovation de l'ensemble de ses installations.

À cet effet, les services municipaux remplacent systématiquement les luminaires par une technologie LED qui par sa durée de vie de 25 ans en moyenne permet de conserver une luminosité efficace, de diminuer de manière significative la consommation électrique et de réduire les frais de maintenance des installations.

Pour ce faire, en 2021 a été initié un programme de renouvellement progressif de 5 000 points lumineux.

En 2023, environ 3 100 luminaires (soit 53% de l'objectif fixé) ont été modernisés sur les voies de circulation routière et piétonnière de la ville. Sur d'autres secteurs 50 nouveaux luminaires à LED alimentés par l'énergie électrique solaire ont été posés, par exemple, sur la Bretagne 9 unités sur un parking, 7 points sur la rue Maurice Aimé et sur Prima 34 points sur la rue du Souvenir.

Sur les éclairages des sites sportifs pour lutter contre le gaspillage énergétique et les émissions de CO₂, dans un processus de décarbonation, les projecteurs équipés de lampes à amorçage sont systématiquement remplacés par des projecteurs à LED et le projet phare en la matière est le « Stade Jean Ivoula ».

Par ailleurs, une « Gestion Automatisée Éclairage Sportif » (GAES) permet de réaliser des économies d'énergie en gérant les durées d'utilisation des éclairages des plateaux noirs, bouledromes, tennis et autres... Donc de maîtriser le nombre de kilowatts consommé par heure.

La signalisation tricolore n'échappe pas à cette règle, car sur les 113 carrefours équipés de lanternes tricolores, les foyers lumineux sont équipés de LED.

Dans le bâtiment du nouvelle Hôtel de Ville la Gestion Technique Centralisée (GTC) permet de gérer la climatisation et les éclairages des bureaux... Sur la climatisation des locaux communaux un effort particulier est réalisé en remplaçant les anciens appareils ou en installant en neuf des matériels classé A++ ou A+++.





Saint-Denis, ville fraternelle engagée dans la réduction des inégalités et la lutte contre les discriminations

Les ODD prioritairement concernés :



Selon l'ONU, le développement durable, c'est également garantir une qualité de vie acceptable, un système équitable et l'épanouissement de chacun. Ainsi, il est primordial de lutter contre les inégalités et les discriminations et de favoriser la cohésion sociale, afin de créer une ville sociale, fraternelle et solidaire. Saint-Denis, aux côtés de ses partenaires, s'inscrit pleinement dans cette dynamique et met en œuvre des politiques inclusives, pour permettre à chaque dionysien, quel que soit son âge, son sexe ou sa situation sociale, de vivre et d'évoluer dans un environnement épanouissant.

La lutte contre la précarité, une priorité

La ville s'est engagée dans une démarche volontariste afin d'accompagner les personnes les plus fragilisées par la crise économique et sociale.

La Ville en collaboration avec la Ressourcerie LÉLà - ADRIE, La Cinor, la CAF et le Conseil Départemental, a organisé la 3ème édition de la Semaine de la Fraternité et des Solidarités du 9 au 13 septembre. Les quartiers de la capitale ont accueilli le village mobile de la fraternité à travers diverses actions tout au long de la semaine : accès au droit, prévention santé & sénior.

Les journées nationales d'action contre l'illettrisme



Saint-Denis, Ville Fraternelle et inclusive, a comme chaque année apporté son soutien à la lutte contre l'illettrisme. A la Réunion, 23% de la population est touchée par l'illettrisme, c'est plus de 110 000 réunionnais qui sont concernés. C'est pourquoi Saint-Denis appuie ces actions, fortes de sens, pour informer au mieux la population sur cette problématique.

Plusieurs ateliers ont donc été organisés dans ce cadre : des ateliers d'alphabétisation et informatiques ou encore des jeux créatifs autour du langage et des expositions ont eu lieu afin de sensibiliser la population sur l'illectronisme et l'illettrisme

Saint-Denis lutte contre l'exclusion numérique

Le 8 février 2023, 100 nouvelles familles dionysiennes ont reçu un ordinateur. Il s'agit de la troisième étape d'un dispositif mis en place en 2021. Rappelons que le 9 novembre 2022, 145 familles avaient déjà reçu un ordinateur dans le cadre de la même opération.

La remise a eu lieu dans les écoles des quartiers des écoles de 9 quartiers : Bouvet, Vauban, La Providence, La Source, Montgaillard, Ste-Clotilde, Moufia, Bois de Nèfles et Bas de la Rivière concernées. Les familles ont été sélectionnées par l'Académie de La Réunion. Ce projet permet d'offrir les mêmes chances à tous les enfants scolarisés.

Ces ordinateurs reconditionnés ont été entièrement remis à neuf par l'ADRIE (Association pour le Développement des Ressourceries, Insertion et Environnement). A travers cette démarche, Saint-Denis poursuit son engagement dans une démarche éco-responsable en faisant fonctionner l'économie circulaire.

De manière globale, ce sont aujourd'hui 315 familles qui ont désormais un accès à l'informatique, à internet et donc à leurs droits, directement depuis chez elles.



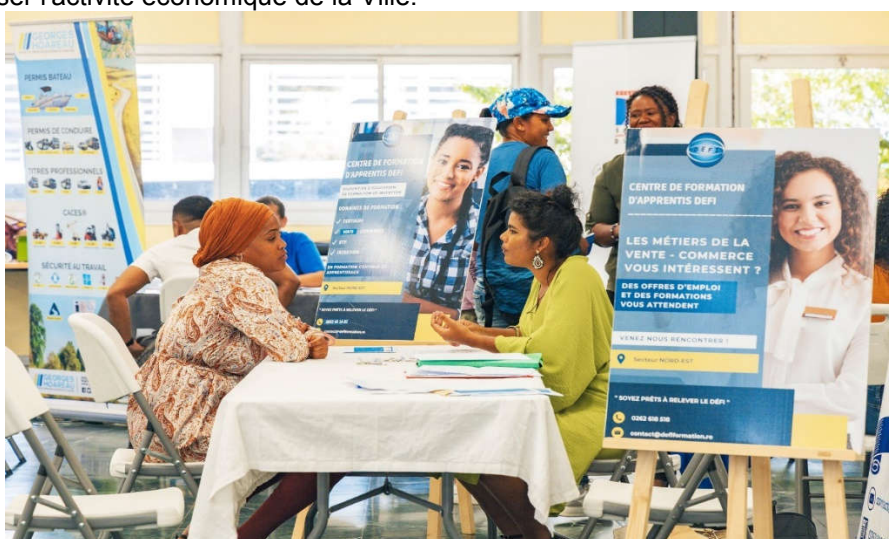
Un soutien à l'insertion professionnelle et pour l'accès à l'emploi

Saint-Denis s'attache également à soutenir et favoriser l'insertion des dionysiens en difficulté sur le marché du travail. L'accès à l'emploi et aux formations diplômantes, fondements d'une ville plus ambitieuse et fraternelle, représentent d'importants enjeux à la Réunion, où 13% des chômeurs ont moins de 25 ans et 30% sont sans diplôme (Source Pôle Emploi juin 2020). Une démarche partenariale est privilégiée notamment avec les collectivités (Département, Région, Cinor) et les administrations dont l'économie et l'insertion sont de leurs responsabilités et missions directes. Dans un contexte de crise qui complexifie le marché de l'emploi et amplifie la précarité des citoyens, la Ville de Saint-Denis co-construit des parcours d'insertion, afin de faciliter l'accès à des structures d'insertion et/ou de formation qui peut être un premier pas important pour une insertion dans la société et éventuellement vers l'entreprenariat.

Forums de l'insertion et job dating

Saint-Denis continue de s'engager en faveur de l'insertion des jeunes. Plusieurs forums, six à ce jour, ont ainsi été organisés en 2023 avec pour chacun un thème différent : métiers de l'engagement, du numérique, du BTP, de l'animation, formation professionnelle, ... Un forum d'hyper-proximité a aussi été mis en place dans le cadre du PRUNEL.

Ces événements visent à réunir les acteurs de l'insertion afin de faciliter les rencontres, les échanges entre les employeurs, les demandeurs d'emploi, les organismes de formations et les institutions et ainsi dynamiser l'activité économique de la Ville.



Une ville exemplaire dans l'inclusion des personnes en situation de handicap

La ville s'engage en faveur du Handicap. Elle sensibilise le grand public à cette thématique et mène des actions afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'évoluer dans un cadre de vie adapté et de s'insérer sur le marché du travail.

- # **Des aires de jeux inclusives** : Saint-Denis s'engage en faveur du handicap en installant des aires de jeux inclusives (*action menée en octobre et décembre 2022 mais non mentionnée dans le RDD 2022*). Avec 15% d'enfants porteurs de handicap sur le territoire, l'objectif est d'installer au moins un jeu inclusif dans chaque nouvelle aire de jeux afin tous les enfants, qu'ils aient un handicap ou non, puissent jouer et évoluer ensemble. Ce type de projet peut voir le jour grâce à la Commission Communale d'Accessibilité, qui permet à des personnes étant elles-mêmes en situation de handicap de faire des propositions. Le premier jeu inclusif dionysien a été inauguré place Bellevue à la Bretagne en octobre 2022. C'est ensuite en décembre 2022 au Barachois, qu'une aire de jeux intégrée a pris place.



- # **Afin de sensibiliser le public, la ville organise chaque année des journées thématiques** telles que la Journée de l'Autisme ou la Journée Handi-Kapab.



- # **Inclusion des personnes malentendantes** : la ville a fait l'acquisition en octobre 2023 d'un logiciel permettant de faciliter les démarches administratives des personnes atteintes de handicap auditif. C'est un dispositif unique à la Réunion : une tablette traduit en direct le langage des signes pour accueillir et comprendre les personnes sourdes et muettes dans les mairies annexes et ainsi rendre accessibles les différents services proposés en mairie : État Civil ou autre.

- # Aménagement de nouveaux **trottoirs adaptés** et augmentation des places de stationnement PMR disponibles



- # Réhabilitation en avril 2023 de la **Maison du Handicap** Bernadette Grimaud de Champ Fleuri. Cette maison permet désormais d'accueillir le handisport et le sport adapté au sein d'une seule et même structure. Actuellement, 180 personnes porteuses de handicap pratiquent une activité physique régulière au sein de la maison du Handicap.



Saint-Denis, ville citoyenne encourageant la participation de chacun

Les ODD prioritairement concernés :



Le « vivre-ensemble » constitue la dynamique indispensable pour faire face aux enjeux sociétaux. Chaque dionysien peut ainsi apporter sa contribution pour une ville heureuse, innovante, réactive et solidaire. C'est pour donner la parole à chacun que la Ville de Saint-Denis s'est engagée fortement dans la démocratie participative : un processus qui permet aux habitants de partager leurs idées et de s'impliquer d'avantage dans la vie de leur territoire.

L'implication des dionysiens encouragée

Permettre à chaque dionysien de contribuer à la vie de Saint-Denis semble essentiel pour bâtir une ville durable et citoyenne. C'est pourquoi la mairie a développé un système de démocratie participative basé sur le partage des idées et l'implication de chacun. À travers cette démarche d'hyper-proximité, la ville de Saint-Denis entend coller au plus près des réalités des quartiers. Il s'agit avant tout de permettre aux habitants de développer le faire-ensemble pour mieux vivre-

ensemble. L'objectif est également de former les citoyens à la conduite et à la mise en place de projets qui font sens et qui sont utiles au cœur de leurs propres quartiers.

- # **Rénovation urbaine du Chaudron : la concertation au Cœur du projet.** Le projet RUCH a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des usagers du quartier du Chaudron, tout en répondant aux objectifs de transition écologique fixés par l'Etat.
Pour ce faire, Saint-Denis a choisi de concevoir ce projet en co-construction avec les habitants et les acteurs du quartier. Deux résidences de co-construction ont permis aux équipes du projet de rencontrer les habitants et les forces vives du territoire. Les projets issus de ces rencontres ont ensuite été discutés avec les habitants lors de "bureaux de rue". En complément, des visites de terrain guidées par les acteurs ont été organisées pour une immersion complète dans les lieux ciblés comme terrain d'action du projet RUCH.
Cette co-construction s'est poursuivie en 2023 avec l'animation du réseau RUCH pour continuer à donner la parole aux habitants et aux acteurs du territoire sur le futur du Chaudron.
De cette concertation est née la charte RUCH. Cette charte est basée sur 6 valeurs et 7 ambitions communes, déclinées en 26 actions stratégiques. Elle vise à réunir les porteurs de projets du territoire (Ville, CINOR, Département, Région, État, bailleurs) autour d'engagements communs et à donner une vision transparente sur l'avancement des actions menées dans le quartier du Chaudron.

- # **Les « Comités d'Action Citoyenne » (CAC) :** La démocratie participative tient une place centrale dans le projet municipal de la Ville de Saint-Denis. Le concept de comité d'action citoyenne promeut un modèle politique dans lequel les citoyens font émerger et mettent en oeuvre des projets avec le soutien de la ville. Ce dispositif innovant vise à rendre le citoyen responsable de son écosystème en lui offrant la possibilité d'agir pour lui-même et pour son quartier. L'intérêt de ces Comités réside dans leur nature comme dans leurs objectifs :
 - ils sont issus d'une véritable initiative citoyenne à laquelle la Ville apporte des outils (animations, connaissances des services,...) et un soutien pour lever les éventuels obstacles aux projets,
 - ils font émerger et mettent en oeuvre les projets des habitants, de manière opérationnelle, avec la facilitation des services de la Ville si nécessaire,
 - ils permettent aux habitants d'être acteurs de leur quotidien et de leur cadre de vie en apportant leur connaissance vécue du fonctionnement de chaque quartier, en débattant des solutions possibles pour améliorer la gestion par la Ville et ses partenaires de l'espace public.

- # **Le « Conseil des Sages ».** Donner la parole aux seniors, faire en sorte que les seniors aient pleinement leur place est une des priorités de la mandature. Le conseil des Sages est un dispositif qui permet de donner la parole aux aînés afin que leurs expériences et leurs avis soient pris en compte pour améliorer la vie de tous les Dionysiens. Aujourd'hui, le territoire ne compte pas moins de 25 000 seniors et leur nombre ne devrait pas cesser de croître au cours des prochaines décennies

- # **Le Conseil des enfants dionysiens.** Après le Conseil Des Sages, c'est le Conseil des Enfants Dionysiens qui a été installé en janvier 2023. Pendant deux ans, pas moins de 88 enfants du CP au CM2 travailleront ensemble dans le cadre de l'école du bonheur en étant chargés de représenter leurs camarades, leur école ou leur quartier. Ces élèves ont ainsi l'opportunité d'intégrer une instance participative au profit de la vie de leur ville.



Saint-Denis, ville ambitieuse visant l'épanouissement et le bien-être de tous

Les ODD prioritairement concernés :



Parmi les objectifs principaux de la ville de Saint-Denis, il y a l'épanouissement de tous les dionysiens, condition essentielle au développement durable. Cela passe par une offre culturelle et sportive diversifiée, ou encore par le soutien à toutes les générations. Ces axes ont un point commun : offrir à tous une belle qualité de vie, au sein d'une ville agréable et accueillante, adaptée à tous.

Un soutien aux dionysiens de tous âges

► Saint-Denis s'engage pour sa jeunesse

Saint-Denis œuvre pour la réussite de la jeunesse dionysienne, en assurant aux élèves de bonnes conditions de travail, en soutenant les jeunes en difficultés et en les accompagnant de leur entrée dans le monde scolaire jusqu'à l'insertion professionnelle. Deux projets phares sont menés dans ce sens par la municipalité :

- # **Le « Plan Ambition Jeunesse »** : élaboré avec la participation de près de 70 partenaires jeunesse, ce plan s'adresse aux jeunes dionysiens de moins de 30 ans, qui représentent pas moins de 45% de la population de la ville.

Le projet « École du Bonheur » : L'«École du bonheur» est un projet innovant plaçant le bien-être de l'enfant au cœur des projets éducatifs afin de l'accompagner dans son développement personnel et vers une citoyenneté accomplie. Centré sur l'école primaire, ce projet éducatif porté par un comité de pilotage composé d'un large panel d'acteurs de l'éducation (allant des professionnels de l'Éducation Nationale aux associations de défense de l'enfance en passant par les professionnels de santé) a un objectif phare : le bonheur des enfants dionysiens.

L'école du bonheur a permis la co-construction d'aménagements dans trois écoles de la ville : les écoles Des Badamiers, Eudoxie Nonge et Léon Dierx. Ces aménagements visent à améliorer le quotidien des tout-petits en promouvant l'accessibilité et la convivialité :

- L'école Eudoxie Nonge s'est dotée d'installations pensées spécialement pour les enfants à mobilité réduite. Une rampe d'accessibilité, un ascenseur, mais aussi une passerelle qui permet à tous les élèves de circuler aisément dans l'établissement, favorisant ainsi leur autonomie.
- À l'école Des Badamiers, des assises à l'ombre offrent aux enfants des recoins paisibles pour lire et se reposer lors des récréations. Ainsi qu'un «banc de solidarité», conçu avec une sensibilité particulière, encourage les élèves à soutenir leurs camarades en période de besoin émotionnel.
- À l'école Léon Dierx, le confort des élèves a été pris en compte dans les moindres détails. Les sanitaires ont été rénovés avec des couleurs vives et des équipements modernisés pour créer un environnement agréable et accueillant.

En impliquant activement les élèves, les enseignants et même les architectes dans le processus de conception, Saint-Denis s'engage vers des écoles inclusives, accessibles et centrées sur le bien-être des tout-petits.

Dans le cadre de l'école du bonheur, l'école Jacarandas s'est transformée pour accueillir du mieux que possible ses nouveaux élèves. **Moins de béton, plus de vert** - depuis le mois de Juin, plusieurs travaux ont été entamés afin d'améliorer le cadre de vie des écoliers.

Une première phase consistait à débitumer la partie centrale de la voie d'accès à l'arrière de l'école, ce sont 11 tonnes de bitumes qui ont été évacuées.



Dans une seconde phase, plantes grimpantes, haies ou encore gazon, ont donc été plantés pour apporter une toute nouvelle touche de verdure et de fraîcheur à cet établissement - l'objectif : améliorer le confort thermique dans la cours de l'école et apporter à nos petits dionysiens un cadre d'apprentissage adéquat où ils font bon apprendre et grandir pour cette nouvelle rentrée.

L'école de Champ-Fleuri vainqueur de la Coupe de France du potager

Les marmailles de l'école de Champ Fleuri cultivent fruits et légumes avec plaisir au cœur du meilleur potager de France situé dans leur établissement scolaire. Ce projet porté par Isopolis s'intègre parfaitement dans les valeurs de l'École du Bonheur dionysienne.

L'école a également reçu le prix local « On est prêts » qui récompense l'adaptabilité du potager aux conditions climatiques de notre territoire.



Journée éco-citoyenne.

Saint-Denis met la participation citoyenne au cœur de tous ses projets. Ainsi, dans le cadre de l'école du bonheur, divers ateliers ont été proposés aux écoliers de Gabriel Macé, à la fois ludiques et pédagogiques, pour que ces citoyens de demain aient les bons gestes écologiques. C'est donc une journée de retour à la terre qui a été organisée avec le CAC de Gabriel Macé dans le tout nouveau jardin agroécologique Oasis Ressource, qui a vu le jour grâce au Budget Participatif. Tout en s'amusant, les enfants ont pu apprendre le tri et la valorisation des déchets pour devenir à termes un bon écocitoyen. Avec de telles actions, Saint-Denis, Ville Verte et Citoyenne, tend à ce que les marmailles dionysiennes deviennent eux-mêmes acteurs du changement de notre environnement.

► Saint-Denis s'engage pour ses seniors

Plus de 10% des seniors vivent en-dessous d'un revenu moyen de 800 euros par mois. C'est pourquoi, Saint-Denis, ville d'hyper-proximité, poursuit son travail pour le bien-être des seniors au quotidien que ce soit en termes d'habitat, de mobilité, de culture ou de loisirs.

Saint-Denis labellisée " Ville Amie Des Aînés"

Engagée depuis plusieurs années maintenant en faveur de ses seniors, Saint-Denis a officiellement été labellisée or Ville Amie des Aînés (VADA) en novembre 2022 (*non mentionné dans le RDD 2022*).

Le réseau francophone des **Villes Amies des Aînés** est une association affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Le réseau des Villes Amies des Aînés (ou VAA) a pour but de lutter contre l'âgeisme ainsi que de garder les personnes âgées impliquées dans le monde actif et la société.

Ce label se justifie par des actions concrètes : outre le fait de valoriser un territoire pour son engagement envers les seniors, les membres de l'association aident les acteurs locaux présents au sein des communes labellisées : promouvoir les politiques et initiatives locales en faveur des retraités, développer la qualité de vie des seniors, aider à la rénovation d'établissements spécialisés etc.



- # Le nombre de clubs seniors ayant été accompagnés par la Ville en 2023 est de 44.
- # **Organisation d'une « Marche Bleue »** dans le cadre de la semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Ce rendez-vous réunit tous les ans les personnes âgées et associations sportives pour une marche collective et conviviale le long du littoral.

Le bien-être par la promotion du sport et de la santé

Selon l'ONU, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable. Saint-Denis s'inscrit dans cette optique en encourageant la pratique du sport pour tous et en œuvrant pour la sensibilisation aux enjeux de santé :

► La pratique du sport encouragée

- # La ville encourage la pratique du sport en organisant de multiples événements dédiés. Les « Randos vélos en famille » sont par exemple des actions récurrentes qui continuent de rassembler chaque année 180 participants en moyenne.



- # **Plan Séniors en Action.** La ville a lancé, le 13 février 2023, la 10ème édition du Plan Séniors en Action. L'édition 2023 propose 41 activités diverses disponibles dans l'ensemble des

quartiers de la ville pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Chaque senior a pu s'inscrire à 2 activités pour seulement 5€ chacune.

► La santé publique au cœur des préoccupations

- # Le 4 octobre 2023, a été lancée la **Campagne de Prévention contre les Dangers de l'Alcool**. Cette initiative, soutenue par la Ville de Saint-Denis et d'autres partenaires publics tels que la Préfecture et la Sodiparc, vise à sensibiliser et responsabiliser la population face à un fléau qui touche de plein fouet La Réunion.
La lutte contre les addictions concerne également le personnel de la ville, avec la signature d'une Charte ESPER visant à prévenir les conduites addictives parmi les employés municipaux. De plus, des actions de sensibilisation sont menées auprès des élèves et du personnel éducatif. Ensemble, avec le soutien des partenaires et la mobilisation de chacun, cette Campagne de Prévention contre les Dangers de l'Alcool représente un pas essentiel vers un avenir plus sain et plus sûr pour La Réunion.
- # Tout au long de l'année, Saint-Denis organise diverses manifestations en faveur de la lutte contre les maladies. Exemple : organisation d'Octobre Rose contre le cancer du sein.